

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.17 POPULATION

RAPPELANT la Résolution 16/3, Population et Stratégie mondiale de la conservation, adoptée à la 16e Session de l'Assemblée générale de L'UICN, qui reconnaît que L'UICN a la responsabilité d'inclure les problèmes de politique démographique dans son Programme, en particulier dans son travail sur les stratégies nationales de conservation ;

RECONNAISSANT que l'enjeu et les possibilités engendrés par le consensus mondial sur l'interdépendance de la population, des ressources, de l'environnement et du développement s'imposent avec encore plus de force qu'à l'époque ;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION la mise en place d'un programme sur la population et le développement durable au sein du secrétariat de L'UICN et la nomination d'un expert technique à sa tête ;

RECONNAISSANT les travaux du groupe d'étude de L'UICN sur la population et le développement durable, publiés dans son rapport de juin 1986;

SE FELICITANT des mesures prises par L'UICN - en consultation avec ses collaborateurs à la préparation de la *Stratégie mondiale de la conservation*, le PNUE, le WWF, l'Unesco et la FAO - pour inclure le facteur population dans le volume accompagnant la *Stratégie mondiale de la conservation*;

RAPPELANT le consensus de la communauté internationale sur les rapports entre la population, l'environnement et le développement, tel qu'il s'exprime dans le Plan d'action mondial pour la population (1974) les Recommandations de la Conférence internationale sur la population (1984), et la Conférence mondiale chargée d'évaluer les résultats de la Décennie de la femme (1985);

ACCUEILLANT favorablement le fait que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) se soit engagé à tenir compte, dans ses activités; de l'interdépendance entre population, ressources, environnement et développement ;

NOTANT que la population mondiale a franchi la barre des cinq milliards en 1987; que les Nations Unies estiment, tout en tenant compte d'un déclin global de la fertilité, qu'elle aura dépassé 8 milliards d'ici l'an 2025, que cet accroissement n'est pas inévitable, mais que tout infléchissement significatif de la croissance démographique exige la prise de mesures énergiques, de toute urgence ;

NOTANT EN OUTRE que certaines communautés font une consommation élevée des ressources tandis qu'à l'autre extrême, d'autres communautés démunies ne peuvent satisfaire leurs besoins de base que par une surexploitation de leur capital de ressources, avec parfois des conséquences irréversibles et que sous l'effet cumulatif de ces deux facteurs, le seuil au-delà duquel l'exploitation des ressources s'effectue en toute sécurité risque d'être franchi;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 1er au 10 février à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

1. RAPPELLE sa préoccupation face à la croissance démographique mondiale rapide.
2. ENCOURAGE les gouvernements à prendre des mesures concrètes pour garantir les droits fondamentaux de tous les couples, de tous les individus et en particulier des femmes, à décider du nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de l'espacement des naissances, à accéder à l'information et aux moyens leur permettant de prendre cette décision, droits que la communauté internationale juge essentiels pour des raisons tant humanitaires que sanitaires.

17^e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1^{er} au 10 février 1988

3. ENCOURAGE les gouvernements et les organisations de développement à reconnaître que la planification familiale fait partie intégrante de tout programme de conservation et de développement et que la participation pleine et entière des communautés locales à la planification et à la réalisation de tels programmes est essentielle.
4. DEMANDE au directeur général de L'UICN, dans la mesure des ressources disponibles :
 - a. de coopérer avec les organismes nationaux et internationaux s'occupant de questions de population, notamment le FNUAP et la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF) en vue d'atteindre un équilibre entre croissance démographique et développement durable ;
 - b. de mettre en œuvre les recommandations " Population, Resources and Human Ecology" figurant à la page 22 du projet de rapport de L'UICN "From Strategy to Action : How to Implement the Report of the World Commission on Environment and Development".